

16 avril 2020

Mesdames, Messieurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,

La 5ème semaine d'isolement est maintenant amorcée, une échéance de déconfinement a été annoncée par le gouvernement "si", mais seulement "si" ... et plus que jamais, nous ressentons le besoin de communiquer, d'échanger.

La vigilance reste le mot d'ordre, prendre soin de soi pour prendre soin des autres, éduquer encore et toujours pour que les gestes barrières deviennent un automatisme, qu'ils s'appliquent systématiquement, qu'ils s'assimilent comme étant à une habitude de tous les instants, de toutes les circonstances, où que l'on soit.

Sur la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA), les effets du confinement se font globalement sentir :

- diminution du nombre d'hospitalisations, la courbe s'infléchit,
- diminution du nombre de nouveaux cas en réanimation avec une inflexion du nombre de patients présents dans les services de réanimation, qui reste cependant très élevé (639 patients),
- augmentation significative du nombre de retours de patients à leur domicile.

Mais, au 15 avril 2020, la Loire est toujours classé en 2ème position des douze départements de la région AURA en terme de nombre d'hospitalisations (490) et de décès (126), même si elle compte un accroissement du nombre de personnes qui retournent à domicile (380). L'heure n'est donc pas au relâchement, loin s'en faut et les soignants sont encore très sollicités.

1 -Concernant les consultations :

La continuité des soins doit être assurée, quelles que soient les circonstances.

Plus que jamais, nous devons informer nos patients qu'ils ne doivent pas hésiter à venir consulter, que les cabinets se sont organisés pour les accueillir dans des conditions de sécurité garanties.

Trop de nos patients ne nous contactent plus, inquiets de se voir contaminer par le virus du COVID-19.

Les pouvoirs publics se font le relais de ces informations, pour encourager TOUS les patients à faire appel à leur médecin.

Les pouvoirs publics nous proposent également de prendre les devants et de joindre les patients que l'on sait « fragiles » pour faire le point avec eux, évaluer leurs besoins en matière de soins, vérifier qu'ils disposent de leur traitement. Cela prend du temps mais c'est envisageable pour celles et ceux qui connaissent une forte diminution de leur activité au cabinet.

La téléconsultation, lorsqu'elle est possible, apporte une première réponse mais elle ne peut pas toujours se substituer à l'examen clinique qui est parfois nécessaire, voir indispensable !

La téléconsultation par téléphone a été autorisée et est prise en charge à 100 % (25 euros) depuis le 4 avril 2020, réservée aux patients atteints ou suspectés de COVID-19, d'affections de longue durée ou âgés de plus de 70 ans, sans moyen vidéo.

Nous connaissons également (ou connaissons) des patients qui sortent d'hospitalisation, suite à une contamination au COVID-19 et ces patients nécessitent un suivi rigoureux et beaucoup d'attention, parfois même un soutien psychologique...

2 - Les masques et matériels :

La région Rhône Alpes Auvergne, à la demande son président, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, va mettre à disposition uniquement des médecins généralistes libéraux à partir du samedi 18 avril 2020 matin un kit contenant : 9 masques chirurgicaux, 3 masques FFP2 et 250 ml de gel hydro alcoolique.

Ces kits sont à récupérer dans l'une des pharmacies de la liste en pièce jointe sur présentation de votre pièce d'identité + votre carte professionnelle + votre caducée.

C'est l'URPS qui en a organisé la procédure, l'Ordre des Médecins n'est qu'un relais d'information.

Il nous semble possible qu'un médecin puisse récupérer plusieurs kits pour ses confrères, s'il est en possession des trois pièces exigées pour chacun des médecins concernés.

3 - Approvisionnement pour les professionnels de première ligne :

Le ministère de l'Economie met à disposition la plateforme : StopCOVID19.fr

Elle permet aux professionnels en première ligne (santé, agroalimentaire, grande distribution, transports...) d'entrer en contact et de passer commande directement auprès des producteurs et distributeurs de produits de première nécessité : gel, masques, blouses... et d'éviter ainsi les sites « arnaques ».

4 - Les centres COVID

La région compte désormais 107 centres COVID. Une couverture convenable au regard de la région d'autant plus que ces centres travaillent peu (3 à 5 consultations par jour en moyenne) et il n'est pas souhaitable d'étendre ce nombre de centres.

La Loire en compte potentiellement 6. L'Ordre des Médecins remercie l'ensemble des médecins qui y participent.

Nous vous rappelons que vous devez informer votre assurance professionnelle et que vous devez déclarer cette activité à l'Ordre des Médecins.

5 - Plateforme de suivi des patients à distance – COVID-19

1/ Plusieurs CH/CHU du département (Saint-Etienne, Forez, Firminiy) utilisent Lifen Covid afin de suivre à distance les patients présentant les symptômes Covid 19. La solution permet aux établissements du département d'avertir le médecin traitant de la prise en charge de l'un de ses patients. Le médecin traitant peut ensuite décider ou non de prendre en charge la suite du suivi.

2/ Lifen est gratuit pour tous les médecins du département.

Pour en savoir plus et demander l'activation gratuite de votre compte, cliquez ici : <https://med.lifen.fr/loire>

6 - Les tests :

Les tests dits « PCR » ne sont plus systématiquement réalisés. Seuls font encore l'objet de tests :

- les patients hospitalisés pour un tableau clinique évocateur du COVID-19,
- tous les professionnels de santé dès l'apparition de signes évocateurs du COVID-19,
- les personnes à risque de forme grave présentant des symptômes évocateurs du COVID-19,
- les femmes enceintes symptomatiques, quel que soit le terme de la grossesse,
- les donneurs d'organes, de tissus ou cellules souches hématopoïétiques.

Les tests sérologiques ne font pas encore l'objet d'une inscription à la nomenclature des actes de biologie médicale.

7 – Mise à jour des fiches du ministère des solidarités et de la santé – ARS :

- Covid-19 fiche arrêts de travail
- Fiche appui PS ville EHPAD complétée au 9 avril 2020
- Fiche appui PS ville EHPAD
- Covid-19 fiche de prise en charge ville fiche médecin
- FICHE COVID APPUI des ES et ville aux PH

N'hésitez pas à relire les précédentes publications, des informations vous sont délivrées régulièrement et certaines peuvent vous être utiles, suivant la problématique que vous rencontrez.

Si vous rencontrez des difficultés qu'elles soient psychologiques ou économiques, l'entraide ordinaire à une plate-forme téléphonique d'accueil et d'orientation : 0 800 288 038 (numéro vert)

Votre Conseil Départemental est lui aussi à votre écoute. Par le biais des réseaux, vous pouvez nous adresser des messages 7j/7j, 24h/24h.

Nous ne le répèterons jamais assez, prenez grand soin de vous !

Le Président,

Docteur Jean François JANOWIAK

Le Secrétaire Général,

Docteur Yves PARTRAT